

PROJET DE LOI

adopté

le 27 janvier 1994

N° 85
S É N A T

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1993-1994

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée le 9 mai 1992 et signée par la France le 13 juin 1992.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : 850, 958 et T.A. 145.

Sénat : 264 et 269 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée à New York le 9 mai 1992 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 janvier 1994.

Le Président,

Signé : RENÉ MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexée au n° 850 A.N. (10^e législ.).